

norme française

NF ISO 14714

Octobre 1998

Indice de classement : T 75-511

ICS : 71.100.60

Huiles essentielles et extraits aromatiques

Détermination de la teneur en benzène résiduel

- E : Essential oils and aromatic extracts —
Determination of residual benzene content
D : Ätherische Öle und aromatische Extrakte —
Bestimmung des Restbenzolgehaltes

Norme française homologuée

par décision du Directeur Général de l'AFNOR le 5 septembre 1998 pour prendre effet le 5 octobre 1998.

Remplace la norme homologuée NF T 75-511, de mai 1992.

Correspondance Le présent document reproduit intégralement la norme internationale ISO 14714:1998.

Analyse La technologie mise en œuvre pour l'obtention de matières premières aromatiques peut nécessiter l'utilisation de divers solvants, dont le benzène.
Ce produit étant réputé toxique, la teneur résiduelle maximale autorisée par l'IFRA a été fixée à 10 ppm pour les compositions parfumantes.
La méthode décrite permet de vérifier que l'on respecte bien ces recommandations.

Descripteurs **Thésaurus International Technique** : huile essentielle, analyse chimique, dosage, benzène, chromatographie en phase gazeuse.

Modifications Par rapport au document remplacé, révision pour tenir compte des travaux de l'ISO.

Corrections



Membres de la commission de normalisation

Président : M ZOLA

Secrétariat : MME DIDIER — AFNOR

M	AGNEL	LES AGNELS SA
M	ANGELINI	FLORASYNTH
M	ARNAUDO	STUDIO CREATION PARFUMERIE BIOLANDES
MME	BELLEMAIN	MINISTERE DE L'AGRICULTURE — DIRECTION GENERALE DE L'ALIMENTATION
M	BELLENOT	ITEIPMAI
M	BISCAYE	ABRAXAS SARL
M	BODIFEE	SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE MATIERES PREMIERES AROMATIQUES (PRODAROM)
M	BONTOUX	CLOS D'AGUZON SA
M	BUET	L'OREAL SA
M	CARUANA	LARA
M	CASABIANCA	CNRS
M	CHALCHAT	UER DE SCIENCES NATURELLES — AUBIERE
M	CHICOT	MINISTERE DE LA DEFENSE — SCERCAT
MME	CLAIR	FACULTE DE PHARMACIE — PARIS V
M	DECLERCQ	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES — DGCCRF — MASSY
M	DERBESY	ECOLE SUPERIEURE DE CHIMIE — MARSEILLE
MLLE	DEVY	CHEFARO ARDEVAL
M	FERAL	CAL PFIZER
MME	FOCK HIOU LOYE	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES — SERVICE DES LABORATOIRES
M	FONTAINE	H REYNAUD ET FILS
M	GARNERO	
M	GEORGES	SBI — SYSTEMS BIO INDUSTRIES
MME	GIROD-QUILAIN	FEDERATION FRANCAISE DES SYNDICATS DE L'AROMATIQUE (FEDAROM)
M	GUENET	CHARABOT
M	GUERERE	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES — DGCCRF — MARSEILLE
M	JOULAIN	ROBERTET
M	LACOURT	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES — DGCCRF
M	LAMATY	UNIVERSITE SCIENCES TECHNIQUES — MONTPELLIER
M	MARCHAL	CIRAD-FLHOR
M	MARCHISIO	V. MANE & FILS SA
M	MARTIN	EUROFINS
MME	MELONCELLI	GIVAUDAN ROURE SA — GRASSE
M	PARIS	FACULTE DE PHARMACIE — CHATENAY-MALABRY
M	PEYTOU	PIERRE CHAUVET SA
M	PICCOLO	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES — DGCCRF
M	POITOU	ALBERT VIEILLE SA
M	RICHARD	ENSIA
M	ROUZET	
M	TOUCHE	
MME	VALLET	MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE SOCIALE — DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
M	VRINAT	LABORATOIRE LACHARTRE — NEUILLY SUR SEINE
M	ZOLA	ADRIAN SA

Avant-propos national*Références aux normes françaises*

La correspondance entre les normes mentionnées à l'article «Références normatives» et les normes françaises identiques est la suivante :

ISO 356 : NF ISO 356 (indice de classement : T 75-110)

La correspondance entre les normes mentionnées à l'article «Références normatives» et les normes françaises de même domaine d'application mais non identiques est la suivante :

ISO 7609 : NF T 75-401

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 14714 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*.

L'annexe A de la présente Norme internationale est donnée uniquement à titre d'information.